



Consignes de réalisation des activités « Compétence en intervention »

Le présent document fournit les consignes essentielles pour la réalisation des trois activités obligatoires suivantes :

- THL-8035 Compétences en intervention 1 (hiver de la 2^e année)
- THL-8036 Compétences en intervention 2 (hiver de la 3^e année)
- THL-8037 Compétences en intervention 3 (hiver de la 4^e année)

Description officielle

La description officielle de chacune de ces activités se lit comme suit :

Cette activité permet à l'étudiant de s'engager dans une démarche de formation personnalisée et continue axée sur le développement, la révision critique ou l'intégration de ses connaissances, habiletés et attitudes en intervention. Liée au projet de thèse de l'étudiant, cette démarche est élaborée et réalisée sous la supervision de son directeur de recherche, avec l'appui d'un accompagnateur, et est centrée sur la réalisation d'un portfolio. Le portfolio est un recueil cumulatif et continu d'indicateurs du cheminement de l'étudiant dans ses apprentissages, sélectionnés et commentés par lui-même et par son directeur (ou son accompagnateur), pour fins d'évaluation.

L'étudiant est le premier responsable de l'élaboration de sa démarche, et c'est à lui d'en prendre l'initiative. La description officielle ouvre la porte à plusieurs types possibles de démarche. Leur réalisation fructueuse dépend étroitement de la détermination des *objectifs poursuivis*, et d'une *planification* adéquate avec l'aide du directeur de recherche et de l'accompagnateur.

Objectifs poursuivis

Chaque activité est centrée sur la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs portant sur une compétence précise. Cette compétence doit être importante pour la pratique faisant l'objet de la recherche doctorale. Les objectifs à atteindre dans le cadre de l'activité seront :

- liés aux objectifs d'ensemble du projet doctoral;
- distincts de la simple réalisation d'une partie de la recherche (qui concerne plutôt les « Activités de recherche »);
- axés sur « le développement, la révision critique ou l'intégration de ses connaissances, habiletés et attitudes en intervention »;
- spécifiques à chaque activité, ou suffisamment fondamentaux pour faire l'objet d'une démarche se développant sur deux ou trois des activités.

Planification

L'étudiant rencontrera son directeur et son accompagnateur à l'automne, normalement ensemble, en présentiel ou à distance, pour discuter des objectifs et des modalités de réalisation de l'activité de l'hiver. Il s'agit de préciser ces objectifs et le plan de réalisation par écrit, au plus tard le 15 décembre précédant la session d'hiver, et d'obtenir les approbations du directeur de recherche, de l'accompagnateur et du directeur de programme, de manière à ce que l'activité puisse démarrer dès janvier.

Modalités de réalisation

Ces modalités dépendent étroitement des objectifs poursuivis, et sont déterminées en fonction d'eux. Elles peuvent être de différents ordres : formation externe, lectures, recherche personnelle, rencontres, participation à des événements scientifiques, etc¹.

Portfolio

L'étudiant rend compte des apprentissages effectués dans un portfolio² qui peut prendre différentes formes, mais qui comportera normalement les éléments suivants :

- 1) les objectifs poursuivis et leur justification en regard du projet doctoral;
- 2) le plan de réalisation;
- 3) un compte rendu détaillé des savoirs acquis, revus ou intégrés;
- 4) les répercussions de ces savoirs sur le projet doctoral et sur la pratique de l'intervenant.

Le portfolio sera normalement un document écrit, mais il peut être présenté sous forme électronique ou, avec l'approbation du directeur de recherche et de l'accompagnateur, et si la démarche effectuée s'y prête, sous forme d'une présentation orale publique.

¹ Dans le cas de formations suivies sous la forme de cours, le directeur de programme pourra voir comment procéder au plan administratif, pourvu qu'il en soit informé au plus tard à la fin de la session d'automne.

² « Un portfolio [...] est un dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis de l'expérience d'une personne sont définis et démontrés en vue d'une reconnaissance par un établissement d'enseignement ou un employeur. » (art. « Portfolio », dans *Wikipédia*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Portfolio>, consulté le 20 février 2014.)

Évaluation

Le portfolio sera évalué conjointement par le directeur de recherche, l'accompagnateur et le directeur de programme (ou son représentant). L'évaluation portera sur la maîtrise de chacun des quatre éléments du portfolio. Les habiletés de communication écrite ou orale sont prises en compte dans l'évaluation.

Yves Guérette
Directeur du programme

Décembre 2015

